







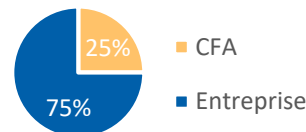
BP

NIVEAU 4

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE

RNCP n° 12281

-  **Public** — 16-30 ans (sauf exceptions listées sur notre site)
-  **Prérequis** — Avoir son CAP Métiers de la coiffure (Mention Complémentaire préconisée)
-  **Durée** — Contrat de 24 mois dont 800 heures de formation en centre (selon le profil du candidat)
-  **Rythme** — 12 semaines de 35h de cours par an et le reste du temps en entreprise
Modification possible selon le calendrier et les examens



OBJECTIFS

Former le candidat pour qu'il obtienne son diplôme de niveau 4 et acquière les compétences et connaissances lui permettant d'allier la dextérité du coiffeur à la rigueur du gestionnaire. Le titulaire peut ouvrir son propre salon de coiffure.

COMPÉTENCES VISÉES

- A l'issue de la formation, l'apprenti(e) sera capable de :
- Utiliser les techniques de base d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de mise en forme, de coloration, de coiffage sur une clientèle féminine. De même pour les hommes avec en plus l'entretien du système pilo-facial.
 - Accueillir et conseiller la clientèle
 - Participer à la gestion des stocks, à l'organisation et au rangement du salon, ainsi qu'à la tenue du planning de rendez-vous.
 - Animer et gérer une équipe
 - Maîtriser les compétences de base de gestion d'une entreprise

QUALITÉS SOUHAITÉES

Goût du contact et de la relation client
Sens du service : écoute, amabilité, disponibilité
Sens de l'organisation et des priorités
Rigueur, dynamisme et réactivité
Autonomie et diplomatie

DÉLAIS & MODALITÉS D'ACCÈS

Pré-inscription possible toute l'année
Contact par mail ou par tel
Réunion d'information collective
Entretien individuel

TARIFS

Aucun frais de formation à charge pour l'apprenti(e) (Pris en charge par les OPCO à hauteur max de 15000€/an)

Contrat par apprentissage ou contrat de professionnalisation

ACCESSIBILITÉ

Adaptation des parcours par les référents handicap du centre et locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Référent handicap : Stéphanie BARTHET

LIEU DE FORMATION

BASSIN Formation COBAS
1, Boulevard des Miquelots
33260 LA TESTE DE BUCH

Pour toute information

(administrative, pédagogique ou liée au handicap) :

orientation@bassinformation-cobas.fr ou **05 57 52 72 90**



La formation

ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

Création, couleur, coupe, coiffage
 Modification durable de la forme (permanente-défrisage)
 Coiffure événementielle (option A)
 Coupe homme et entretien du système pilo-facial (option B)
 Vente - Conseil
 Management et gestion d'un salon de coiffure
 Sciences et Technologies
 Arts appliqués à la profession

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active en présentiel avec apports théoriques, exercices de mise en situation et travaux pratiques.

TAUX DE RÉMUNÉRATION

Le taux de rémunération diffère selon le parcours de l'année précédente :

Si le CAP a été obtenu en formation initiale

| | 16-17 ans | 18-20 ans | 21-25 ans | 26 ans et + |
|------------------------|-------------|-------------|-------------|------------------------------|
| 1 ^{ère} année | 39% du SMIC | 51% du SMIC | 61% du SMIC | 100% du SMIC |
| 2 ^{ème} année | 55% du SMIC | 67% du SMIC | 78% du SMIC | Durée d'exécution du contrat |

Si le CAP ou MC a été obtenu en apprentissage

| | 16-17 ans | 18-20 ans | 21-25 ans | 26 ans et + |
|------------------------|-------------|-------------|-------------|------------------------------|
| 1 ^{ère} année | 57% du SMIC | 67% du SMIC | 80% du SMIC | 100% du SMIC |
| 2 ^{ème} année | 67% du SMIC | 77% du SMIC | 80% du SMIC | Durée d'exécution du contrat |

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Expression et connaissance du monde
 Langue vivante (Anglais - Facultatif)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuves de certification organisées par le Rectorat.

MOYENS HUMAINS

Equipe pédagogique du centre
 Intervenants externes qualifiés

MOYENS MATÉRIELS

Salles adaptées et équipées pour la formation
 Plateaux techniques et ateliers professionnels

Et après ?

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Chef d'entreprise / Manager Coiffure
 Chef de bac / Coiffeur
 Conseiller professionnel

DÉBOUCHÉS

Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure, peut exercer son activité comme employeur ou salarié dans les salons ou entreprises de coiffure, dans les entreprises de production ou de distribution de produits capillaires, dans les établissements sanitaires et sociaux (hôpital, maison de retraite, maison de convalescence...).

Il peut gérer sa propre entreprise, être coiffeur indépendant, à domicile.

Pour toute information

(administrative, pédagogique ou liée au handicap) :

orientation@bassininformation-cobas.fr

ou

05 57 52 72 90